

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Du Jeudi 28 janvier 2021

Membres en exercice : 11
Membres présents : 10

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Madame Christiane LAFAYE, Maire.

Présents : Mme LAFAYE Christiane, Maire, Mmes : DUCOMMUN Annie-Claude, CHAINTREUIL Catherine, PROFIT Daniela. Mrs : GAUME Claude, MARQUIZEAUX Nicolas, SAVROT Gaël, DUBOS Kévin (arrivé 19h15), PICARD Julien, ERCEAU Yannick.

Absent : Jean-Mary RAGU

Secrétaire de séance : Annie-Claude DUCOMMUN

Après lecture et approbation du compte rendu du 5 novembre 2020, Madame le Maire aborde les sujets à l'ordre du jour.

Délibérations :

1/ Exécution du budget de la Commune avant son vote : section investissement.

Le Conseil municipal,

Considérant que dans l'attente du vote du budget, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent,

Autorise,

L'ouverture de crédits sur le budget de la Commune pour le début de l'exercice 2021.

Chapitre 21 : **12 250 €**
Chapitre 23 : **18 000 €**
Chapitre 20 : **2 788 €**

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

2/ Nomination des représentants pour la CISPD (Commission Intercommunale de la Sécurité et Prévention de la Délinquance).

Considérant les statuts de la CDCG Giennaises, le Conseil municipal,

Nomme,

Madame LAFAYE Christiane, titulaire de la Commission Intercommunale de la Sécurité et Prévention de la Délinquance et Madame PROFIT Daniela suppléante.

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

3/ Approbation du rapport d'activité 2019 de la CDCG.

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Département du Loiret
Commune de LE MOULINET SUR SOLIN

Le Président de l'EPCI adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Mme Christiane LAFAYE, Maire, présente le rapport d'activité de la Communauté des Communes Giennes pour l'année 2019,

Vu la délibération de la CDCG en date du 25 septembre 2020 ;

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **prend acte** du rapport d'activité 2019 de la Communauté des Communes Giennes.

4/ Approbation du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service assainissement de la CDCG.

VU la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;
VU l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales ;
VU le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales ;
VU l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatifs aux rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
VU les statuts de la Communauté des Communes Giennes ;
VU la délibération du 24 juillet 2020 de la Communauté des Communes Giennes ;

Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de la Communauté des Communes Giennes pour l'année 2019, établi par les services techniques et financiers de l'EPCI.

Ce rapport est destiné à l'information des usagers.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **prend acte** du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement de l'exercice 2019 qui lui a été présenté.

5/ Tarifs concessions cimetière.

Après avoir repris les tarifs 2014 des concessions dans le cimetière communal, le conseil décide d'arrêter la durée et les tarifs 2021 comme suit à compter du 1^{er} février 2021.

15 ans : **120 euros**
30 ans : **200 euros**

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 1

6/ Procédure de reprise des concessions.

En vertu de l'article L. 2223-17 du CGCT, le Conseil municipal autorise le Maire à effectuer la procédure de la reprise des sépultures à l'abandon et charge le Maire de son exécution à l'issue du délai de rotation des corps.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Deux devis ont été demandés concernant la reprise de quatre concessions dont la procédure date de 2008. Pour l'entreprise PFG, le montant est de 4 179.98 TTC et celui de l'entreprise Caton est de 2 700 euros TTC. Le Conseil, à l'unanimité des membres présents,

Accepte le devis de l'entreprise Caton pour un montant de 2 700 €.

7/ Points divers.

- Madame le Maire informe le conseil de la plantation de la haie depuis le 11 janvier par l'entreprise DAVID devant les containers de tri sélectif.

- Un programme pluriannuel de travaux sur la commune a été acté lors de la réunion de la commission voirie de la CGCG du 04/12/2020. Ces travaux concernent la rue du Bouloy pour un montant de 13 000 euros, le trottoir mairie (angle rue de Varennes) pour un montant de 11 000 euros, la rue du Logeau d'un montant de 9 500 euros.

- Suite à la visite de Monsieur Didier BOULOGNE, vice-président de la commission urbanisme, le projet suivant a été présenté le 21 janvier :

- Finalisation des trottoirs du cœur du village, bas de la rue du solin et rue de Langesse.
- Remplacement des lanternes, et mise en LED dans la rue du vieux château, rue du Logeau, chemin du poirier à l'oignon, rue du Bouloy et rue de Langesse.
- Ajout de lanternes sur poteaux existants rue du vieux château et rue du Logeau.
- Projet de chemin piétonnier afin de sécuriser le virage du pont du Solin.
- Installation d'une borne de recharge électrique.
- Une réflexion sera engagée pour l'aménagement de l'entrée du village rue de Langesse, pour inciter les conducteurs à réduire leur vitesse.

Il est prévu une installation de tables de pique-nique fabriquées par l'agent communal, une dans le jardin de la mairie et l'autre au niveau du chemin de la plaine.

Madame le Maire propose une réunion de concertation pour le PCS (plan communal de sauvegarde) pour faire le point. La réunion aura lieu **mardi 23 mars 2021 à 18 heures en mairie.**

8-Informations diverses :

-L'INSEE a communiqué les derniers chiffres le 18 décembre 2020, la population totale est de 119 habitants.

- En raison de la crise sanitaire, les vœux du Maire n'ont pas pu avoir lieu en début d'année. Un discours a été glissé dans le bulletin municipal qui a été distribué aux administrés.

- Concernant le Comice agricole des 31 juillet et 1^{er} août 2021 de Gien, des réunions ont eu lieu et d'autres réflexions sont prévues pour la préparation du char sur le thème des fruits rouges et chou. Les jeunes filles âgées de 16 ans minimum peuvent postuler pour l'élection de la reine du Comice. Une administrée participera au marché de producteurs. Cette manifestation aura lieu sous réserve des conditions sanitaires.

- Madame le Maire remercie Mesdames CHAINTREUIL et DUCOMMUN pour la qualité de rédaction du bulletin municipal 2021. Cent exemplaires sont en cours de distribution.

- Madame le Maire informe que la commune a accueilli cinq naissances dans notre commune.

- Madame le Maire informe que des paniers garnis ont été distribués aux administrés de plus de 70 ans à la place du repas des anciens qui n'a pu avoir lieu.

- Ensuite la parole est donnée aux conseillers concernant les commissions CDCG.

Un projet de stade nautique est en cours sur la commune de Gien. Un premier projet prévoit un coût d'environ 18 millions d'euros, le projet va être revu en raison du coût trop onéreux.

Monsieur DUBOS prend la parole concernant la chasse au gros gibier. Il souhaite qu'une commission nature soit créée au sein de notre commune pour faire l'intermédiaire entre la fédération de chasse et la préfecture.

Pour finir, Madame Annie-Claude DUCOMUN dresse un bilan de la commission Sports et Jeunesse et nous parle des différentes animations que la CDCG propose. Le principal frein est le transport des enfants sur GIEN.

La séance est levée à 20 h 30 heures.

